



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 29/10/20

### COVID-19 : MISE EN PLACE DE NUMÉROS D'INFORMATION AU PUBLIC

Dans le contexte de lutte contre l'épidémie de COVID-19, la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence met en place deux numéros d'information à disposition du public :

- **Une cellule d'information au public (CIP) chargée de donner des renseignements sur les mesures de limitation de la propagation du virus : 04 92 36 73 11**
  - ouvertures / fermetures des établissements recevant du public (ERP) ;
  - autorisations administratives de déplacement (dérogations et motifs) ;
  - ventes à emporter (click and collect) ;
  - limites de circulation des personnes et des marchandises.
- **Une cellule d'information aux entreprises (CIE) relative aux mesures d'accompagnement des acteurs économiques du territoire : 04 92 36 73 00**
  - dispositifs de soutien aux entreprises mis en œuvre par le Gouvernement ;
  - orientation vers les services de l'État et les consulaires ;
  - accompagnement et appui dans les démarches.

Une adresse électronique préfectorale est aussi mise à la disposition du public pour poser les questions relatives à la covid-19 : [pref-signalementcovid19@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-signalementcovid19@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Pour accompagner au mieux **les élus et les différentes collectivités territoriales**, plusieurs boîtes fonctionnelles peuvent recueillir leurs questionnements :

- bureau des collectivités territoriales et des élections :  
[pref-conseil-collectivites-locales@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-conseil-collectivites-locales@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)
- sous-préfecture de Barcelonnette : [sp-barcelonnette@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:sp-barcelonnette@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)
- sous-préfecture de Castellane : [sp-castellane@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:sp-castellane@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)
- sous-préfecture de Forcalquier : [sp-forcalquier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:sp-forcalquier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Les sous-préfets d'arrondissement restent également, comme toujours, à la disposition des élus sur ces sujets.

Concernant :

- **l'activité partielle**, les services de l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE 04) restent également joignables par courriel à l'adresse suivante: [paca-ut04.activite-partielle@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut04.activite-partielle@direccte.gouv.fr) ;
- **les mesures fiscales**: la Direction des Finances Publiques (DDFIP) peut être contactée sur l'adresse : [ddfip04.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip04.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr) ;
- **les médiations du crédit**: la Banque de France répondra aux courriels adressés sur : [tpme04@banque-france.fr](mailto:tpme04@banque-france.fr)

Par ailleurs, les chambres consulaires départementales s'associent à l'État pour mettre en place des numéros d'informations dédiés à l'accompagnement et l'orientation de leurs ressortissants :

- Chambre de Commerce et d'Industrie : [covid19.entreprises@digne.cci.fr](mailto:covid19.entreprises@digne.cci.fr)

Tél. : 04 92 72 31 52

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : [assistance04@cmar-paca.fr](mailto:assistance04@cmar-paca.fr)

Tél. : 09 80 08 06 00

- Chambre d'Agriculture : [covid19@ahp.chambagri.fr](mailto:covid19@ahp.chambagri.fr)

## Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex